

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 26 MARS 2024

### DÉLIBÉRATION N° B.2024-12

### EDUCATION AU TERRITOIRE A DESTINATION DU GRAND PUBLIC : CYCLES DE CONFÉRENCES 2024

Date de la convocation  
19/03/24

Le 26 mars 2024 à 14h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		MH MICHON	x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

#### Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	X				
PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	x		
23 DEFEMME Catherine			x		
MARTIN Valéry			X		
87 LARDY Brigitte					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
VMM SAVIGNAC Sylvie		P. BRUGERE	X		
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

##### Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine		B. POUYAUD	x		
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	x				
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	x		
SALVIAT Gérard	x				
87 LAHAYE Françoise	x				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
TOTAL EPCI et communes	6	3		9	9

#### Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)  
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)  
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

## **CODE PROJET 7207 Cycles de conférences du Parc**

### **Charte de Parc 2018-2033 :**

#### **Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur**

#### **Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant**

##### **Orientation 7 : Transmettre les savoirs du territoire**

##### **Mesure 32 : concevoir un programme éducatif territorial**

##### **Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire**

##### **Mesure 38 : Développer les coopérations**

### **Contrat de Parc 2023-2026 – Fiches action n°6.2**

#### **Le rapporteur, Philippe BRUGERE, expose :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (Région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

#### **Considérant :**

- la mission d'éducation et de sensibilisation du public aux enjeux du territoire, confiée au PNR ;
- le projet de Charte 2018-2033, notamment l'axe 3 (Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur), en particulier la mesure 32 (concevoir un programme éducatif territorial).

#### **Contexte :**

---

La Charte 2018-2033 du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) met en exergue l'enjeu de transmission des savoirs du territoire, l'offre d'espaces d'échanges de connaissances et de compétences entre les différents acteurs de l'éducation et les habitants. Ces enjeux sont retranscrits en particulier à la mesure phare 32 de la Charte qui consiste en partie à « concevoir et réaliser des programmes d'animation en lien avec les missions et les valeurs Parc ».

La charte appelle aussi dans sa mesure 38 à développer les coopérations avec les Villes-Portes du Parc afin que celles-ci puissent être valorisées en tant que « centres des bassins de vie internes au territoire qui rayonnent sur une grande partie de celui-ci » et qu'elles puissent continuer d'assurer « une visibilité du Parc auprès des populations et des visiteurs ».

C'est pourquoi, après une expérimentation réussie en 2023, il est proposé de mettre en place des cycles de conférences dans les Villes-Portes du Parc autour de thèmes spécifiques et avec l'intervention de différents spécialistes. Le projet se veut être reconduit tous les ans.

Avec ce projet, il s'agit de permettre aux habitants l'accès aux connaissances autour d'enjeux environnementaux et patrimoniaux, mais aussi de leur offrir un temps d'échanges avec des spécialistes qui interviennent sur ces thématiques.

## Description du projet :

Les cycles de conférences du Parc se déploieront dans les 4 Villes-Portes du Parc hors saison estivale. Deux cycles seront organisés annuellement :

- Premier cycle de janvier à avril
- Deuxième cycle de septembre à décembre

Pour chaque cycle de conférences, deux spécialistes seront invités autour d'un même thème. Chaque spécialiste interviendra dans 2 Villes-Portes avec la même conférence, cela dans l'objectif de rendre accessible la conférence au plus grand nombre d'habitants, au vu de la distance géographique entre certaines Villes-Portes. Le projet porte donc sur 8 conférences par an.

## Plan de financement prévisionnel 2024 - reconductible tous les ans

DEPENSES		RECETTES		
Prestations d'animation	5 000 €	Région NA	70 %	3 500 €
		PNR	30 %	1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 000 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>5 000 €</b>

## Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider la reconduction annuelle de 2 cycles de conférences ;
- de valider le budget et le plan de financement associé ;
- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes ;
  - procéder à une consultation en vue de retenir les prestataires ;
  - solliciter les financements correspondants au plan de financement ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

## LE BUREAU SYNDICAL,

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,**

**Après en avoir délibéré,**

## DECIDE :

- de valider la reconduction annuelle de 2 cycles de conférences ;
- de valider le budget et le plan de financement associé ;
- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes ;
  - procéder à une consultation en vue de retenir les prestataires ;
  - solliciter les financements correspondants au plan de financement ;

- signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	2	3	6		
Départemental = 6	2	1	2	4		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
TOTAL = 24		9	14	19		

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
 Pour Extrait certifié conforme  
 Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente  
 délibération a été transmise en  
 Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre  
 du contrôle de légalité le 02.04.24  
 Et qu'elle a été affichée le 02.04.24

